

## ESPACES NATURELS SENSIBLES

### LE DÉPARTEMENT MÈNE UN CHANTIER DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE SITE DU MARAIS DU QUELLEN

Espace naturel sensible, le marais du Quellen est un site départemental d'exception du fait de la diversité de sa faune et de sa flore. Ainsi, le Département a fait le choix d'un entretien quotidien grâce au pâturage, et mène chaque année à l'automne des opérations visant à maîtriser l'avancée des boisements, afin de favoriser l'expression d'une faune et d'une flore diversifiée et spécifique aux marais et prairies humides.

Depuis une trentaine d'années, le Département a installé des chevaux camargais afin d'entretenir par pâturage les parcelles les plus humides du marais entre mars et octobre.

Cependant, le pâturage seul ne suffit plus à maintenir les milieux ouverts. Les prairies humides évoluent progressivement vers des formations végétales hautes parfois impénétrables, puis vers des boisements. Ces derniers couvent peu à peu les anciennes prairies, uniformisant les milieux naturels, et amoindrissant la diversité biologique du marais.

C'est pourquoi depuis plusieurs années, en complément du pâturage par les chevaux camarguais, le Département conduit des opérations de fauche, d'exportation des produits de fauche et de broyage des végétations de prairies. Ces opérations sont réalisées en toute fin d'été ou en début d'automne, en dehors des périodes de reproduction des espèces, et dans les meilleures conditions d'étiage.

## MAÎTRISER L'AVANCÉE DES BOISEMENTS

Des opérations visant à maîtriser l'avancée des boisements ont été mises en place depuis quelques années. Elles portent sur la gestion du bocage et la réouverture des prairies dominées par les boisements.

« L'objectif est de rétablir une connexion entre les milieux ouverts (prairies humides, roselières) et d'améliorer ainsi la circulation des espèces. Ces travaux de type forestiers vont également permettre de sécuriser les boisements en bordure des sentiers et d'améliorer la qualité paysagère et environnementale du site par l'enlèvement des sujets envahissants ou dangereux, comme les peupliers de production. Il ne faut pas oublier que le retour à des milieux plus ouverts est indispensable à l'expression d'une flore et d'une faune diversifiée et spécifique aux marais et aux prairies humides », explique Nathalie NOWAK, conseillère départementale déléguée à l'Environnement.

Afin de préserver cet espace naturel sensible, le Département a fait le choix du débardage par traction animale, réalisée grâce à des chevaux comtois. Cette technique traditionnelle, respectueuse des sols, des milieux et des peuplements, est utilisée pour évacuer le bois coupé jusqu'en bord de route et constitue une belle alternative à l'emploi d'engins motorisés.

## LE MARAIS DU QUELLEN

Le marais du Quellen est un marais littoral d'une superficie de 22 hectares. Il a été acquis par le Département au titre de la politique « espaces naturels sensibles » en 1983. Le site est aménagé en vue de la fréquentation par le public, qui peut découvrir le marais en toutes saisons en parcourant un sentier qui emprunte d'anciens talus ainsi qu'un important linéaire de passerelles sur pilotis dans les secteurs les plus humides. Si le Marais du Quellen est ouvert au public, il est également géré dans un objectif de conservation de la biodiversité. Les pratiques et les usages traditionnels (pâturage, fenaison, production de fagots...) ont permis le maintien d'une biodiversité remarquable.